

HOLDING QL
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 €
233 RUE DE HIRIBEHÈRE , APP 11 BATIMENT D2 RESIDENCE HIRIGOINA 64480 USTARITZ
RCS BAYONNE 921 047 098

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 01/07/2025

Pleine propriété

- Monsieur Quentin LATINO 100 parts

Détenant la totalité des parts sociales de la Société HOLDING QL.

Agissant en qualité de seul associé de la Société HOLDING QL, et conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Société.

A statué sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts ;
- Cession de parts sociales de la Société HOLDING QL ;
- Réalisation de la cession de parts sociales ;

Puis a statué avec Madame ROBIN Marion suite à la réalisation de la cession de parts sociales :

Pleine propriété

- Monsieur LATINO Quentin 51 parts
- Madame Marion ROBIN 49 parts

- Modification des statuts corrélativement à la cession de parts sociales ;
- Constatation du caractère pluripersonnel de la Société ;
- Modification des statuts corrélativement à la transformation en société pluripersonnelle ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'associé unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société
de 233 RUE DE HIRIBEHÈRE , APP 11 BATIMENT D2 RESIDENCE HIRIGOINA 64 480 USTARITZ
à 56 CHEMIN DE BOUSSOUAYRE 40660 MOLIETS-ET-MAA.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 56 chemin de Boussouayre, 40660 Moliets-et-Maa.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de : DAX, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés."

Décision n°2 - Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts

L'associé unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Remplacement de la dénomination sociale existante (HOLDING QL) par HQM.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

"Article 3 - Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est : HQM"

Décision n°3 - Cession de parts sociales de la Société HOLDING QL

L'associé unique décide de céder à Madame MARION ROBIN la pleine propriété de quarante-neuf (49) parts sociales.

* * *

Interruption de séance

En conséquence de ce qui précède, le président de séance suspend la séance afin de procéder à la régularisation des cessions de parts sociales devant être réalisées.

La séance est alors ouverte à nouveau sur l'ordre du jour n'ayant pas été abordé, étant rappelé que l'associé suivant prend désormais part aux décisions :

- Madame MARION ROBIN

* * *

Décision n°4 - Réalisation de la cession de parts sociales

L'associé unique constate la réalisation définitive de la cession de :

- la pleine propriété de quarante-neuf (49) parts sociales, numérotées de 1 à 49, appartenant à Monsieur Quentin LATINO au profit de Madame MARION ROBIN.

Décision n°5 - Modification des statuts relative à la cession de parts sociales

La Collectivité des Associés, décide de modifier l'article affecté par la cession susvisée (**article ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL**) pour rendre compte de la nouvelle répartition du capital décrite ci-dessous ;

Monsieur Quentin LATINO à concurrence de :

- Cinquante-et-un (51) parts sociales en pleine propriété

Madame MARION ROBIN à concurrence de :

- Quarante-neuf (49) parts sociales en pleine propriété

Décision n°6 - Constatation de la perte du caractère unipersonnel de la Société

Comme conséquence de la cession de parts sociales ainsi réalisée, la Collectivité des Associés prend acte que la Société revêt désormais un caractère pluripersonnel.

Décision n°7 - Modification statutaire suite à la constatation de la perte du caractère unipersonnel de la Société

La présente cession entraînant des modifications statutaires, ces derniers seront modifiés pour refléter le caractère pluripersonnel de la Société. Les statuts modifiés sont annexés au présent procès-verbal.

Décision n°8 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

À cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à USTARITZ

Le 01/07/2025

Madame MARION ROBIN



Monsieur QUENTIN LATINO

